

2 orig + copie  
compte 5760

Département de la  
Charente-Maritime

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
du Conseil Municipal

VILLE DE ROYAN

Réunion du Mardi 14 Juin 1960

OBJET :  
Subvention à  
l'Association Sportive  
de la Côte de Beauté

60.070

Le quatorze Juin mil neuf cent soixante à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Royan s'est réuni en séance ordinaire au lieu ordinaire de ses réunions à la Mairie, sous la présidence de M. Hubert MEYER, Maire, d'après convocations faites le 9 Juin 1960.

Etaient présents : MM. Meyer, Matras, Rochedereux, Brenusseau, Lanoue Biscaye, Mouchot, Pouget, Mongrand, Lamouche, Pontanille, Etcheber, Reix, Berland, Flahaut, Marteau, Melle Fouché, MM. Guy Menant, Bujard Bouchet, Bétous

Représentés : MM. Guillaud par M. Rochedereux  
Galland par M. Guy Menant

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 51 de la loi du 5 Avril 1884 procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Bujard ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

L'Association Sportive de la Côte de Beauté, Club pratiquant le Volleyball a établi, pour la saison estivale, un calendrier comprenant une trentaine de rencontres se déroulant sur les différentes plages de la Côte de Beauté ( Royan, St Georges, St Palais, Meschers, Nauzan )

L'A.S.C.B. sollicite une subvention

Le Conseil Municipal

Considérant l'effort fourni par l'ASCB pour l'organisation de rencontres de Volley Ball sur les plages de la Côte de Beauté durant la saison estivale 1960

constate

que l'octroi d'une subvention est du ressort de l'Association de la Cote de Beauté

décide

de mettre à la disposition de la Côte de Beauté une subvention de 400 MF en souhaitant que son exemple soit suivi par les communes intéressées

- que la dépense sera mandatée ch XXXIII " Dépenses Imprévues "

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré à Royan les jours, mois et an susdits  
Ont signé au registre MM. les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME  
Pr le Maire  
L'Adjoint Délégué,

APPROUVE  
Rochefort s/Mer le 30 Juin 1960  
Le Sous Préfet : J. VOCHEL



POUR COPIE CONFORME  
Royan, le 4 Juillet 1960  
Pr le Maire  
L'Adjoint Délégué,

